

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 24 MARS 2011 à 18 H. 30**

**PRESENTS** : Jean-Paul ROCHOIR – Colette VEYSSIERE – Raphaëlle LAFAYE – Michel BORDERIE – Michel NIO – Nathalie TRAPY – Jean-Louis LANAU – Jacques MALMOUSTIER – Béatrice GUILIANELLI – Bernard HENNION – Yves REMON – Nathalie BONNET – Olivier DUPUY – Thierry THOMAS – Bernard PAUILLAC – Jean-Claude CHAULET – Jean-Paul GOUBIE – Pascale DELABROUSSE-MAYOUX – Nicolas MORAND-MONTEIL – Jean-Marie LECOMTE – Hélène VAN DE ZANDE-LUCAS – Christian GUIRAUD.

**POUVOIRS** : Catherine CLAVEL à Jean-Paul ROCHOIR – Nathalie HEYSEN à Nathalie BONNET – Nathalie HIRIGOYEN à Colette VEYSSIERE – Jean-Claude FONVIEILLE à Christian GUIRAUD – Michel SEJOURNE à Jean-Claude CHAULET.

≡ ■ ■ ■ ≡

Nathalie Trapy est élue secrétaire de séance.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire informe des questions diverses qui seront abordées à la fin de la séance :

- Raccordement à l'ADSL (Pascale Delabrousse-Mayoux)
- Mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre
- Manifestation du dimanche 10 avril (N. Trapy)

Arrivées de Jean-Paul Goubie et de Nicolas Morand-Monteil.

## **FINANCES**

### **I – TAXES D'URBANISME : DEMANDE DE NON RECOUVREMENT DES SOMMES DE FAIBLE VALEUR :**

Colette Veyssière informe que par application de l'article L.251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de règlement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Par délibération en date du 10 août 2001, le Conseil Municipal avait donné son accord tacite au Trésorier de Périgueux-Banlieue, en charge des recouvrements :

- pour toute remise gracieuse inférieure à 76,22 €
- pour l'admission en non valeur des petits reliquats inférieurs à 16,77 €.

Le Trésorier de Boulazac, désormais compétent en lieu et place du Trésorier de Périgueux-Banlieue, sollicite à nouveau cet accord sur la base des montants suivants :

- toute remise gracieuse inférieure à 100 €
- admission en non valeur des petits reliquats inférieurs à 30 €.

Olivier Dupuy souhaite savoir pour quelle raison ces montants ont été réévalués. Le Maire précise que cette hausse intervient après une dizaine d'années de tarifs inchangés.

Nicolas Morand-Monteil souligne qu'il s'agit d'un système de transaction pénale, qui a été transféré au niveau administratif. Il indique qu'il convient de ne pas préciser que cette délibération annule et remplace celle du 10 août 2001 portant même objet, puisque la rétroactivité ne peut être pratiquée en fiscalité française.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord tacite, en matière de taxes d'urbanisme, à toute remise gracieuse inférieure à 100 € et à une admission en non valeur des petits reliquats inférieurs à 30 €.***

## **TRAVAUX - MARCHES**

### **II – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA DORDOGNE FIXANT LES CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE (RD 34<sup>E</sup>) :**

Michel Borderie rappelle que par délibération n° 2009-58 en date du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'une opération urbaine collective pour la redynamisation du centre-ville, comprenant notamment un programme d'aménagement urbain.

Cet aménagement concerne, pour une petite partie, une section de la route départementale n° 34<sup>E</sup> (rue Salvador Allende), au droit du carrefour de l'église.

A ce titre, la ville a sollicité le Département afin d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux et l'attribution de subventions. Lors de sa séance du 13 décembre 2010, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé d'attribuer, pour cette opération, une subvention d'un montant de 15 435 € au titre des travaux d'édilité.

Une convention définit les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles le Département autorise la ville à réaliser les travaux d'aménagement du centre-ville sur l'emprise de la RD 34<sup>E</sup>.

En sus de ces travaux d'édilité, le Département prend directement en charge la réfection de la structure de la chaussée.

A une interrogation d'Olivier Dupuy, le Maire indique que la subvention de 15 435 € correspond à une aide de 40 % sur un montant de 38 589,80 €.

Jean-Paul Goubie signale que les transports exceptionnels de l'entreprise Goubie ne seront plus en mesure d'emprunter la rue Salvador Allende venant de la route du stade ; en effet, ils risquent de détériorer les barrières mises en place le long des trottoirs.

Nicolas Morand-Monteil souhaite connaître la définition des travaux d'édilité. Il demande également ce que recouvre la structure de chaussée.

Thierry Thomas souhaite connaître le délai d'achèvement des travaux et leur financement.

Michel Borderie précise que dès l'instant où des travaux sont entrepris en agglomération sur une route départementale, le Conseil Général doit participer au financement de ces aménagements d'édilité. Les travaux sur la structure de la voie pris en charge par le Conseil Général regroupent l'ensemble des travaux réalisés sur la chaussée (soubassement, revêtement, ...).

Il indique également que les travaux suivent leur cours et devraient respecter le calendrier initial, avec un achèvement prévu en juin prochain. L'enveloppe initiale est globalement respectée. Un changement de programme a entraîné la réalisation de travaux supplémentaires (trottoirs, stationnement, candélabre) rue du 19 mars 1962 entre Carrefour Market et le presbytère.

L'opération est à ce jour subventionnée à hauteur de 56 % par le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et la CCDEL.

A une interrogation de Thierry Thomas, Michel Borderie précise que la signalétique fait partie du projet tant au niveau de la circulation que des commerces.

Christian Guiraud demande combien de temps les camions de l'entreprise Goubie vont passer dans le centre-ville alors qu'une autre route existe au droit de l'usine, mais n'est pas ouverte à la circulation. Il s'interroge sur le sens du panneau mettant en cause les élus et affiché le long de cette route. Le Maire précise que cette voie est privée et que ce panneau n'a pas été affiché par la municipalité. Les explications doivent donc être demandées aux responsables.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

***- approuve la convention avec le Conseil Général de la Dordogne fixant les conditions de réalisation des travaux d'aménagement du centre-ville sur la RD 34<sup>E</sup>, et notamment l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 435 € au titre des travaux d'édilité ;***

***- autorise le Maire à signer ladite convention.***

### **III – AMÉNAGEMENT DES JUNIES : APPROBATION DU SCHEMA DE VOIRIE :**

Michel Borderie indique que dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement raisonné du centre-ville et des quartiers alentours, la ville a missionné un bureau d'études compétent en matière de prospective urbaine pour définir des scénarios de développement et de densification du secteur du Bourg-Nord.

Ce secteur en lien direct avec le centre-ville et la rue Jules Ferry en cours d'aménagement constitue une transition avec les quartiers résidentiels en développement au nord de Prigonrieux, le long de la route des Junies.

Dans le cadre de la présente étude, deux scénarios de développement urbain ont été proposés au comité de pilotage et présentés aux élus le 24 février dernier.

Le scénario 1 prévoit :

- une adaptation limitée du carrefour entre la route des Junies, la route du stade et la rue Jules Ferry ;
- la création d'une contre-allée permettant de desservir des aires de stationnement et un front bâti adossé au lotissement Maryse Bastié ;
- une densification par la création de trois sites de construction d'équipements et de logements, avec un espace attractif et valorisant autour du bâtiment communal (maison Thévenon) assurant la transition avec le centre-ville.

Les scénarios 2 prévoient :

- un dévoiement de la route des Junies laissant autour du bâtiment communal (maison Thévenon) un espace piétonnier et des aires de stationnement ;
- une densification par la création de trois sites de construction d'équipements et de logements, avec un espace attractif et valorisant autour du bâtiment communal (maison Thévenon) assurant la transition avec le centre-ville.

Le scénario 2bis propose sur ces 3 sites une opération de type « éco-quartier » ou « quartier durable ».

La Communauté de Communes « Dordogne-Eyraud-Lidoire » envisage la réfection de la route des Junies dès 2011. Il est aujourd'hui nécessaire, pour le programme de ces travaux, que la ville se positionne sur un éventuel dévoiement de cette voie dans sa partie urbaine. Cette décision impacterait également l'étude en cours sur la restauration de la maison Thévenon, située au carrefour des routes du stade et des Junies.

Le principe d'un dévoiement de la route des Junies permettrait d'améliorer l'aspect sécuritaire de cette entrée de ville tout en offrant la possibilité d'un aménagement de l'espace public dans le prolongement de la rue Jules Ferry.

Nicolas Morand-Monteil souhaite connaître le coût global final de l'opération.

Michel Borderie souligne que la question de ce jour porte sur le dévoiement de la route et sur une volonté politique d'entreprendre cet aménagement. Ces travaux de dévoiement ne sont pas encore programmés. Le Maire précise qu'il s'agit d'un vote de principe, qui conditionne les futurs travaux sur ce secteur. En effet, cette décision aura des conséquences en termes d'aménagement de trottoirs et pour l'aménagement de la maison Thévenon.

La CCDEL interviendra dès 2011 pour la réfection de la route des Junies du carrefour avec la RD 34 jusqu'au centre-ville. Ces travaux seront prolongés jusqu'à la jonction avec la rue Jules Ferry, dans l'attente du choix de l'aménagement retenu pour les espaces publics situés à proximité. La commune réalisera également les trottoirs du lotissement jusqu'au point de dévoiement de la future voie.

Nicolas Morand-Monteil regrette la mise en œuvre d'opérations ponctuelles, en lieu et place d'une politique de ville et d'urbanisation cohérente. Il trouve dommage de ne pas présenter une image globale et une vue d'ensemble de Prignonrieux.

Le Maire souligne que la vue d'ensemble est portée par la municipalité pour Prignonrieux au travers des aménagements des entrées de ville, du centre-bourg et de la révision du PLU.

Jean-Louis Lanau précise qu'une complexité réside dans le nombre d'intervenants, qui donne le sentiment de projets fractionnés. Ces nombreuses collectivités (commune, Département, CCDEL, ...) entraînent une difficulté à faire bouger les choses.

***Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (25 pour - 2 abstentions), le Conseil Municipal approuve le principe de la mise en œuvre des scénarios 2 pour l'aménagement du secteur des Junies, prévoyant notamment le dévoiement de la route des Junies dans sa partie urbaine.***

#### **IV – AMÉNAGEMENT DE LA COULEE VERTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 :**

Nathalie Trapy rappelle que bénéficiant d'un cadre naturel de qualité, la ville dispose d'un centre bourg en cours de valorisation. En parallèle, le secteur du Bourg Nord est en cours de mutation pour devenir un quartier urbain articulant le centre-ville de Prignonrieux et les quartiers résidentiels du Nord de la commune (Les Anciennes Ecoles, Maryse Bastié, Victor Hugo).

La commune est aujourd'hui confrontée aux questions suivantes :

- structuration et lisibilité de son cœur de vie ;
- préservation de la qualité de vie dans une "petite ville".

Face à ces enjeux, la commune souhaite faciliter les interactions et les continuités entre le centre-ville et les quartiers périphériques. Dans un premier temps, la ville privilégie les liaisons vers le secteur du Bourg Nord, dont les quartiers résidentiels sont en développement (une quarantaine de nouveaux logements locatifs dans le lotissement des anciennes écoles).

Ainsi, l'aménagement d'une trame verte, d'une longueur totale de 570 m, est proposé pour faciliter les déplacements piétons et cycles :

- un espace piétonnier traversant le quartier Nord permettant de relier les quartiers d'habitat, d'un côté au complexe sportif et, de l'autre, vers l'axe vert de la Gouyne par le lotissement des anciennes écoles (rue de la Promenade) ;

- une voie verte le long du ruisseau de La Gouyne reliant le nouveau lotissement au centre-ville (place du Groupe Loiseau), permettant de favoriser les déplacements doux vers les commerces de proximité et les services (écoles, Mairie, ...).

Ces aménagements en faveur du développement durable intègrent, outre la réalisation de la structure des chemins, des dépenses ayant trait à la signalétique, au mobilier urbain et au paysage.

Le montant de cette opération s'élève à 36 855,00 € H.T. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant des travaux HT		36 855,00 €
Recettes :		
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	(40 %)	14 742,00 €
- Participation Commune	(60 %)	22 113,00 €

Nathalie Bonnet souhaite des compléments d'information sur le financement, la nature des travaux et le délai de réalisation.

Olivier Dupuy souhaite connaître la nature du revêtement du chemin et suggère qu'une voie verte soit étudiée entre le centre-ville et la médiathèque.

Nicolas Morand-Monteil demande des précisions sur la décomposition du prix.

Nathalie Trapy souligne qu'une réflexion globale sur les cheminements doux sur la commune est en cours. Elle précise que les travaux, dont le chiffrage a été assuré par les services municipaux, comprennent la réalisation du chemin avec bordures, la signalétique du chemin et des panneaux d'information, l'installation d'appuis à vélos, la réalisation d'un passage piéton et de 4 aires de repos avec bancs et corbeilles, le traitement des berges de la Gouyne (reprofilage, stabilisation et plantations). La réalisation de ces travaux est prévue en 2011.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- ***donne son accord au projet d'aménagement de la coulée verte pour un montant de 36 855,00 € HT, soit 44 078,58 € TTC ;***
- ***approuve le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus ;***
- ***sollicite une subvention de 40 % du montant des travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011, et une aide financière de tout autre partenaire financier potentiel (Etat, Région, Département, ...)*** ;
- ***autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.***

## **URBANISME - FONCIER**

### **V – LIQUIDATION JUDICIAIRE SAS ROUSSARIE : NOUVELLE OFFRE D'ACHAT :**

Le Maire rappelle que par jugement en date du 29 novembre 2005, le Tribunal de Commerce de Périgueux a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS Roussarie, propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré section ZN 99, situé route de l'Escauderie, pour une superficie de 47 024 m<sup>2</sup>.

Par délibération en date du 24 juin 2010, le Conseil Municipal a approuvé la proposition d'achat d'un montant de 0,10 €/m<sup>2</sup> pour cet ensemble immobilier, soit un total de 4 720,40 €.

Par ordonnance en date du 2 février 2011, le Tribunal de Commerce de Périgueux a autorisé la vente de ce bien à la ville de Prigonrieux pour un montant de 4 720,40 €.

Le Procureur de la République de Périgueux a formulé, le 17 février 2011, un recours formant opposition à cette ordonnance, arguant de la modicité du prix proposé. Cette opposition a été plaidée devant le Tribunal de Commerce le 7 mars dernier.

Lors de cette audience, et pour permettre une issue favorable à ce dossier, la ville a proposé, en accord avec le Procureur de la République, une majoration de son offre, soit un montant de 11 801,00 €.

Dans l'attente du délibéré qui sera rendu par le Tribunal le 4 avril prochain, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la nouvelle offre de la ville d'un montant de 11 801,00 €.

A une interrogation de Christian Guiraud, Michel Borderie précise qu'une partie des bâtiments s'est effectivement écroulée.

Nicolas Morand-Monteil souhaite savoir si des entreprises se sont manifestées auprès de la Mairie pour l'achat de ces biens.

Le Maire précise qu'il a fait visiter le terrain à des entreprises, qui n'ont pas donné suite.

A une question de Bernard Hennion, Jean-Paul Goubie précise que l'acquéreur peut se charger des travaux à entreprendre sur le site, compte tenu du prix très intéressant. Jean-Paul Goubie souligne qu'il s'agit d'une opération très intéressante pour la ville et son développement économique.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

***- confirme la nouvelle offre de prix d'un montant de 11 801,00 € pour l'ensemble immobilier cadastré section ZN n° 99, situé route de l'Escauderie ;***

***- autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires dans cette procédure.***

## **VI – CONVENTION AVEC PERIGORDIA HABITAT POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS :**

Olivier Dupuy informe qu'à la suite des nouvelles constructions réalisées route du Stade et des familles qui y sont installées, il s'avère nécessaire d'assurer dans les meilleures conditions possibles l'attente et le transport des élèves vers le collège de La Force.

A ce titre, la ville a sollicité Périgordia Habitat, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA n° 8, sise route du Stade, afin d'installer un abribus sur une partie de ce terrain.

Par courrier en date du 11 mars 2011, Périgordia Habitat a confirmé son accord pour la mise à disposition gratuite d'une partie de son terrain, pour une surface d'environ 10 m<sup>2</sup>.

Une convention entre la ville et Périgordia Habitat a été élaborée afin de définir les conditions de cette mise à disposition.

Pascale Delabrousse-Mayoux souligne le faible nombre d'abribus sur les coteaux.

Olivier Dupuy précise que sur le secteur du Bourdil, une demande de familles a été enregistrée et une opportunité a permis de négocier un terrain pour l'installation d'un abri bus. Les arrêts de bus sont déterminés par le Conseil Général.

Christian Guiraud souligne la grande difficulté d'implantation des abribus, très peu de propriétaires privés souhaitant ce type d'équipement sur leurs terrains. De plus, les parents préfèrent désormais déposer leurs enfants à des abris regroupés plutôt qu'à des arrêts isolés.

Jean-Louis Lanau souhaite connaître la date de mise en place et le nombre d'enfants concernés. Olivier Dupuy indique que 8 enfants au moins sont concernés. La mise en place est prévue au plus tard pour la rentrée de septembre.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- approuve la convention de mise à disposition gratuite en vue de l'installation d'un abribus sur une partie du terrain située route du Stade, cadastré section AA n° 8 et appartenant à Périgordia Habitat ;**

**- autorise le Maire à signer ladite convention.**

## **VII – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES 2010 :**

Michel Nio rappelle que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une communication au Conseil Municipal.

Acquisitions :

Date de la délibération	Vendeur	Adresse du terrain	Réf. cadastr. Superficie	Prix	Date de signature	Objet
25/11/09	Consorts Berger	Rue S. Allende	AM 178 - 180 1 647 m <sup>2</sup>	35 000 €	17/02/10	Continuité centre-ville
04/02/10	Mme Thévenon	2 rte du Stade	AM 5 3 301 m <sup>2</sup>	138 000 €	14/04/10	Améliorer entrée de ville nord
21/07/09	M. M'Bida	Rue Jules Ferry	AM 204 64 m <sup>2</sup>	2 000 €	14/04/10	Aménagement centre-ville

Cessions :

Date de la délibération	Acquéreur	Adresse du terrain	Réf. cadastr. Superficie	Prix	Date de signature	Objet
01/04/10	SDE 24	Lot. Anc. Ecoles	AB 73 25 m <sup>2</sup>	1 €	08/09/10	Poste de transformation électrique
01/04/10	Mlle Hesse	5 rue de la Promenade	AB 80 790 m <sup>2</sup>	33 180 €	06/10/10	Vente lot 5 Anc. Ecoles
25/11/09	Mlle Bonnet	6 rue de la Promenade	AB 81 806 m <sup>2</sup>	33 852 €	06/10/10	Vente lot 6 Anc. Ecoles
25/11/09	M. Mme Dartus	7 rue de la Promenade	AB 82 806 m <sup>2</sup>	33 852 €	13/12/10	Vente lot 7 Anc. Ecoles

Yves Rémon s'interroge sur l'absence du terrain acquis par la ville à Borie Basse. Michel Nio précise que cet achat a eu lieu en 2011.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan des acquisitions et cessions opérées par la ville de Prigonrieux sur son territoire au cours de l'année 2010.***

## **PERSONNEL MUNICIPAL**

### **VIII – CREATION DE POSTES :**

Raphaëlle Lafaye indique qu'il est proposé de créer les postes suivants au sein des services municipaux :

- un poste d'animateur principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour nomination, par avancement de grade, d'un animateur territorial ;

- deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour nomination, par avancement de grade, de deux adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Les postes vacants d'animateur territorial et d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe seront supprimés du tableau des effectifs des emplois de la collectivité.

A une question de Pascale Delabrousse-Mayoux, le Maire précise que l'ancienneté est un des critères des avancements de grade, au même titre que l'éventuelle nécessité de réussite à un concours ou à un examen professionnel.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces créations de postes.***

## **AFFAIRES GENERALES**

### **IX – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

Hélène Van De Zande-Lucas informe que par délibération en date du 15 février 2011, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale a modifié ses statuts avec la création d'un service de prestations de petit jardinage à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque commune membre doit délibérer sur cette modification de statuts.

Michel Borderie souhaite connaître le premier bilan du service de petit bricolage.

Le Maire précise qu'une moyenne de 45 heures par mois a été effectuée, représentant une dizaine de personnes. Les services « bricolage » et « jardinage » n'ont pas été créés simultanément parce que la mise en œuvre du service « jardinage » a été retardée par la difficulté juridique d'une utilisation par le CIAS du matériel de jardinage des utilisateurs ; le problème est réglé ce jour avec l'achat par le CIAS de son propre matériel.

Colette Veyssière s'interroge sur l'impact financier pour la ville de ce nouveau service. Jacques Malmoustier précise que cet impact sera fonction du désengagement de l'Etat dans sa prise en charge des emplois en Contrat Unique d'Insertion.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette modification de statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale, et autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.***

### **X – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE D'ACTIVITES :**

Le Maire précise que ce projet de règlement a fait l'objet d'amendements proposés par Nicolas Morand-Monteil ; ceux-ci ont été intégrés dans le document présenté.

Jean-Louis Lanau informe qu'un projet de règlement de la salle d'activités (attendant à la salle de sports) a été élaboré pour déterminer les conditions d'utilisation de ce nouvel équipement.

La nouvelle version de ce projet est présentée.



Thierry Thomas indique qu'un sous-répartiteur a été installé impasse du Relais et que sa mise en service interviendra le 25 mars prochain.

Le Maire précise que le Conseil Général devait organiser une réunion d'information le 8 mars dernier, qui a été annulée par le Département. Une nouvelle inauguration est programmée pour le début du mois d'avril.

Renseignements pris auprès du Conseil Général et d'Orange, il s'avère que seul Orange a souhaité investir dans ce sous-répartiteur, les autres opérateurs estimant l'affaire insuffisamment rentable. Le Maire précise que la ville n'a bien évidemment aucune responsabilité dans cette affaire. Le transfert des contrats actuels vers l'ADSL s'effectuera par les opérateurs, mais le dégroupage total ne sera pas possible.

Le Maire ajoute que 176 foyers sont concernés à Prigonrieux : 174 recevront l'ADSL grâce au nouveau sous-répartiteur ; les 2 autres, actuellement multiplexés, devraient être redirigés vers l'ADSL par Orange.

Michel Borderie tient à remercier Monsieur Jourdan, qui a favorisé l'implantation du sous-répartiteur sur sa propriété.

- **Procédure de rappel à l'ordre :**

Le Maire informe que la signature officielle du protocole de rappel à l'ordre par le Maire, le Procureur de la République et le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Bergerac a eu lieu ce jeudi à 18 H. 00 en Mairie.

Cette procédure est prévue par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il s'agit d'une injonction verbale adressée par le Maire, sur la base de ses pouvoirs de police, aux auteurs de troubles mineurs. Le Maire reçoit ainsi en Mairie ces auteurs de troubles (et leurs parents pour les mineurs) pour leur rappeler les règles de vie en société et prévenir les comportements déviants.

A titre indicatif, sont notamment concernés : les incivilités, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique ou encore certaines contraventions aux arrêtés du maire.

Prigonrieux est la troisième commune de Dordogne à appliquer ce dispositif, après Bergerac et Sarlat.

- **Manifestation du dimanche 10 avril :**

Nathalie Trapy présente la balade organisée le long des berges de la Dordogne par le Conservatoire des Rives de la Dordogne, dans le cadre de la semaine du développement durable. Cette animation aura lieu le dimanche 10 avril prochain de 14 H. à 17 H. 30 (rendez-vous à la cale).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H. 15.

La parole est donnée à la salle.